

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 juin 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez M. Arnold Holmes
 Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
 M. Philippe St-Jacques Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5890 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants:

6. Varia

- 6.1 Stop temporaire chemin du Parc Industriel
- 6.2 Camp de jour
- 6.3 Local en haut
- 6.4 TECQ 2014-2018
- 6.5 Vente de l'ancien camion de la municipalité

Adoptée.

2018-RAG-5891 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5892 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 12 739.42 \$ et la liste des comptes payés au montant de 61 866.05 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 mai 2018 au montant de 21 169.20 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1^{er} juin 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 397 930.37 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 699.38 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de terminer les rapports. Ils seront donc présentés à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de terminer les rapports. Ils seront donc présentés à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2018.

2018-RAG-5893

ENTENTE AVEC M. RAYMOND DANIS POUR L'UTILISATION DU SENTIER SUR SON TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le sentier situé à l'arrière de l'école St-Boniface est utilisé par les citoyens de la municipalité ainsi que par les élèves de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier est entretenu par les employés de la municipalité et que le propriétaire ne doit pas être tenu responsable d'aucun accident ou autre dommage;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité signe une entente avec M. Raymond Danis, propriétaire du lot 3 319 392 où est situé le sentier afin que M. Danis ne soit responsable d'aucun accident ou dommage qui pourrait avoir lieu sur ce sentier. Nous ne serons responsables que de la partie sentier d'une longueur d'environ 1 km et l'entretien sera effectué par les employés de la municipalité. Il est

aussi résolu à l'unanimité que M. Philippe St-Jacques signe cette entente pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2018-RAG-5894

ACQUISITION DE SUITE MUNICIPALE ACCEL V+ (OUTIL AVANCÉ DE CONSULTATION DES RÔLES D'ÉVALUATION AVEC PHOTOS, CROQUIS ET AUTRES DOCUMENTS)

CONSIDÉRANT QU'il est beaucoup plus facile de vérifier les renseignements d'un citoyen concernant les marges, lors de construction, avec un logiciel démontrant clairement les mesures et le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice n'a pas toujours l'occasion de se déplacer sur le terrain afin de vérifier les informations et qu'avec ce logiciel, plusieurs vérifications pourront s'effectuer directement du bureau;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel offrira aussi une application que les citoyens peuvent installer afin d'avoir accès eux-mêmes aux informations de leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire l'acquisition du logiciel avec un coût de départ de 480 \$ pour le transfert du rôle d'évaluation et que par la suite, le coût annuel sera de 175 \$, même montant que le logiciel précédent offrant beaucoup moins d'informations.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5895

REPORT D'UN AN POUR L'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF GINO ODJICK

CONSIDÉRANT QUE l'entente présente se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'avec les changements dans la plupart des conseils, le conseil de la Ville de Maniwaki n'est pas prêt à proposer une autre entente présentement puisqu'ils ont plusieurs vérifications à faire sur l'état du bâtiment avant d'en arriver à des conclusions sur la future entente;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de reconduire l'entente pour un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée.

2018-RAG-5896

ADHÉSION À LA CCMVG

CONSIDÉRANT QUE la CCMVG trouve sa force avec son effectif regroupant le maximum d'intervenants de la Vallée-de-la-Gatineau,

ce qui constitue un excellent levier pour la défense des dossiers économiques et politiques;

CONSIDÉRANT QUE le nombre accru de membres augmente leur crédibilité et leur permet de mieux représenter, promouvoir et défendre les intérêts des gens d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adhérer à la CCMVG pour 2018 au coût de 159.50 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5897

APPUI POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour la protéger les lacs et les cours d'eau du Québec;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle dans leur déclaration afin de demander :

« L'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi.

Tout en s'inspirant des expériences et des recherches probantes, tant celles effectuées ici que celles à l'étranger, ce programme viserait notamment à :

- Guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau sur leur territoire de cette invasion;
- Élaborer des mesures préventives pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;
- Dégager les budgets pour financer efficacement les mesures préventives et de contrôle reconnu;
- Financer les travaux de recherches en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes méthodes de gestion de la plante;
- Financer un programme de recherches afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement pour contrôler au maximum sa présence. »

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois d'avril 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Précision sur le forfait publicitaire « clé en main » avec CHGA

La directrice présente au conseil une lettre reçue de CHGA mentionnant que suite à la disparition du Journal La Gatineau, ils ont décidé de pallier aux besoins des municipalités en ce qui a trait à la diffusion des appels d'offres. Puisqu'ils ne sont pas inclus dans notre forfait clé en main, et que la radio CHGA a à cœur d'informer la population, ils diffuseront tout de même l'information à l'aide de notre forfait clé en main, et ce, sans frais supplémentaires. Ils précisent aussi qu'une révision sera faite pour le forfait clé en main 2019 et que les appels d'offres y seront ajoutés.

2018-RAG-5898

LISTES DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE la directrice a déposé au conseil la liste des comptes comportant un retard important;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire laisser une dernière chance à ces contribuables;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'envoyer une dernière lettre à ces contribuables leur mentionnant que d'ici le 30 juin, 50 % du montant dû doit être payé et que pour la balance des chèques postdatés doivent être remis à la municipalité afin d'éviter qu'à la séance de juillet, ceux-ci soient envoyés à la vente pour taxes qui aura lieu en octobre 2018.

Adoptée.

2018-RAG-5899

CONGRÈS DE LA FQM

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à assister au congrès de la FQM à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018 et de payer les frais d'inscription et de déplacement de celles-ci.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5900

CHAMP DE BALLE

CONSIDÉRANT QU'il ne sera pas possible de refaire tout le terrain avant le début de la saison de baseball;

CONSIDÉRANT QU'afin que les clubs de baseball puissent utiliser notre terrain, il faudrait au minimum étendre de la poussière de pierre sur le diamant et étendre de la terre dans le champ afin de bloquer les trous dus à la destruction suite à un méfait;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de poussière de pierre pour le diamant et de la semence à gazon pour le champ.

Adoptée.

2018-RAG-5901

PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 14 397 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5902

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2018-RAG-5847 (CAMION)

Lors de la rédaction de la résolution 2018-RAG-5847 concernant l'achat d'un camion pour la municipalité, le montant d'achat du camion a été indiqué dans la résolution, mais il a été omis d'inscrire « plus taxes applicables ».

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'ajouter « plus taxes applicables » dans la résolution 2018-RAG-5847.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réception et suivi de notre résolution d'appui à Kazabazua

La directrice générale présente au conseil la lettre reçue du Ministère des Transports concernant notre appui à la municipalité de Kazabazua pour leur demande d'installation de radars pédagogiques. Ceux-ci mentionnent que la municipalité sera effectivement incluse aux sites retenus par le Ministère.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Arrêt temporaire sur le chemin du Parc Industriel

La conseillère Michelle Payette mentionne qu'elle a reçu des plaintes à l'effet que les camions lourds ne faisaient pas leur arrêt à cet

endroit. La réponse à cette plainte est la suivante : les camions lourds n'ont pas à faire d'arrêt à cet endroit. En fait, cet arrêt a été installé dans ce but afin d'éviter que les camions lourds arrêtent et repartent constamment sur le côté du chemin, car ceux-ci détruisent le bord de la route avec leurs arrêts constants et comme il y aura beaucoup de bois à traverser dans les mois à venir, pour une question de sécurité, un arrêt temporaire y a été installé, mais seulement pour ceux voyageant sur le chemin du Parc Industriel et n'ont pour les camions lourds traversant le chemin. Les autobus seront donc avertis de cela afin d'éviter des accidents.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Camp de jour

Les conseillers font un suivi sur le camp de jour. Une rencontre avec les animateurs sera faite dans les semaines à venir afin de bien coordonner l'ouverture du camp. Les conseillères Michelle Payette et Sylvie Lévesque s'occuperont de faire l'achat du matériel pour les activités et un suivi sera fait à la prochaine séance suite à l'ouverture du camp.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Local en haut

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne qu'il faudrait faire quelques rénovations dans la partie avant du local en haut afin de pouvoir y transférer le centre de conditionnement. L'entrepreneur qu'il a approché à ce sujet est trop occupé pour l'instant pour faire les travaux alors le conseil demande à la directrice de faire des recherches afin de trouver un entrepreneur qui pourrait venir le plus rapidement possible. Un suivi sera fait à la prochaine séance.

2018-RAG-5903

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la municipalité de Bois-Franc atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

2018-RAG-5904

VENTE DE L'ANCIEN CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un nouveau camion avec pelle à neige;

CONSIDÉRANT QU'avec ce nouveau camion, le Chevrolet WT 1998 n'est plus utile à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de procéder à la vente du Chevrolet WT 1998 pour la somme minimale de 1 000 \$ tel quel incluant les pneus neufs.

2018-RAG-5905

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale